



Credit impot fenetre double vitrage

Par **clochette39**, le **19/09/2017** à **00:16**

Bonjour, rnrnMon père est propriétaire d'une résidence secondaire très ancienne.rnrnJe souhaite m'installer dans cette résidence pour en faire ma résidence principale avec une déclaration de loyers tout comme mon père: Je ne serai pas logée gratuitement.rnrnNous aimerions changer les fenêtres en double vitrage vu qu'il fait extrêmement froid l'hiver dans l'est et que la maison n'est pas équipée de chauffage mais seulement d'un poêle en bas qui ne chauffe pas le premier étage.rnrnNe pouvant travailler actuellement, je n'ai pas d'impôt sur le revenu.rnrnMon père peut-il effectuer ces travaux pour son locataire déclaré et bénéficier du crédit d'impôt 2017 (même si ce n'est donc pas sa résidence principale pour lui) ?rnrnMerci pour votre réponse

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **08:48**

Bonjour,rnIl est propriétaire et il fait ce qu'il veut, même changer 10 fois ses fenêtres dans l'année.rnDe vous à moi je n'ai jamais vu un locataire changer les fenêtres du bien loué pour bénéficier d'un crédit d'impôt auquel il n'est pas éligible en sus.

Par **Lag0**, le **19/09/2017** à **08:56**

Bonjour,rnLe crédit d'impôt est réservé à la résidence principale du contribuable. Votre père ne peut donc pas en bénéficier pour le changement de fenêtres de sa résidence secondaire.rnEn revanche, s'il loue cette résidence, le changement de fenêtre sera déductible de son revenu foncier.rnIl existait un crédit d'impôt pour les propriétaires bailleurs, mais il a été supprimé si

ma mémoire est bonne.

Par **Lag0**, le **19/09/2017** à **09:01**

[citation]De vous à moi je n'ai jamais vu un locataire changer les fenêtres du bien loué pour bénéficier d'un crédit d'impôt auquel il n'est pas éligible en sus.rn[/citation]rnBonjour morobar,rnVous faites erreur, un locataire pourrait très bien bénéficier du crédit d'impôt.rnrn[citation]Le bénéfice du crédit d'impôt prévu à l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) est accordé au titre des dépenses supportées par les contribuables dans leur habitation principale, qu'ils en soient propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit.[/citation]rn<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3843-PGP>